

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCISION D'APPROBATION DES TARIFS PÉRIODIQUES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ POUR LA PÉRIODE 2026-2029

Le 26 juin 2025, la CWaPE a approuvé les propositions des tarifs périodiques de distribution d'électricité pour les années 2026 à 2029 en Région wallonne des gestionnaires de réseaux de distribution (ci-après : « GRD ») suivants : ORES, RESA, AIEG et AIESH. Ces tarifs sont construits selon la nouvelle structure tarifaire décrite dans [les lignes directrices publiées le 15 juillet 2024](#). Les tarifs de REW seront approuvés ultérieurement.

Le dossier de presse joint à ce communiqué présente des détails et des informations complémentaires, et notamment les infos sur les nouveaux profils de consommation de référence dont il est question ici lorsque sont présentées les évolutions entre les tarifs de distribution 2025 et 2026.

De manière très simplifiée, la hauteur des tarifs de distribution dépend du revenu autorisé (budget), d'une part, et du volume de consommation sur lequel sera réparti ce budget, d'autre part.

Evolution des revenus autorisés cumulés 2025-2029

Le revenu autorisé cumulé de l'ensemble des GRD wallons **augmente de 11% entre 2025 et 2029**, passant de 912 M€ en 2025 à 1 009 M€ en 2029.

Cette augmentation est notamment liée à l'augmentation des budgets de déploiement des compteurs communicants, à l'indexation des coûts des GRD, aux coûts additionnels de transition énergétique, à l'affectation des soldes régulatoires et à l'augmentation des coûts d'achat de l'électricité.

Evolution des volumes de consommation en distribution entre 2025 et 2029

De manière générale, les volumes de prélèvement des ménages résidentiels sont en diminution depuis ces dernières années. Cette baisse devrait toutefois être compensée à l'avenir par l'augmentation attendue des consommations liées aux nouveaux usages électriques.

Pour la réalisation des tarifs de distribution, les GRD ont posé des **hypothèses** pour déterminer les volumes de consommation futurs : entre 2025 et 2029, les **volumes de consommation présumés augmentent de 10 % de manière globale en Wallonie**, tous niveaux de tension confondus, et de 22% si on considère uniquement la basse tension.

Evolution des tarifs périodiques de distribution électrique pour la période 2025-2029

• **Basse tension**

La moyenne pondérée des coûts de distribution basse tension (pour le client-type résidentiel bihoraire P_Dc, 3.408 kWh) en Wallonie **en 2026 augmente de 8% par rapport à 2025, l'augmentation sur la période 2025-2029 est de 13%**. Sur ce profil de consommation, cela représente une hausse moyenne de **39 € sur 5 ans**.

Le tarif prosumer capacitaire (facturé aux prosumers qui ne disposent pas d'un compteur communicant) augmente également, entre 2025 et 2029 ces tarifs présentent selon le GRD, des hausses de 3 à 9%.

• **Moyenne tension**

La moyenne pondérée des coûts de distribution moyenne tension (pour le client-type 2 GWh/an – 333 kW) en Wallonie **en 2026 augmente de 3% par rapport à 2025**.

Changements au niveau de la structure des tarifs de distribution en 2026

Les nouvelles plages horaires du bihoraire qui s'appliqueront dès le 1^{er} janvier 2026 à tous les clients en bihoraire ne feront **plus aucune distinction entre les jours de semaine et de week-end** et introduit une plage d'heures creuses supplémentaire pendant la journée, entre 11h00 et 17h00. Ce changement sera automatique chez tous les consommateurs en bihoraire.



Le nouveau **tarif de réseau IMPACT** est lui tout à fait optionnel, et propose des plages horaires définies de manière à faire coïncider autant que possible production et consommation, puissance disponible et demande de puissance.

5 plages horaires - 3 tarifs

■ 17H00 - 22H00: Les heures PIC (€€€)

■ 07H00 - 11H00: Les heures MEDIUM (€€)

■ 11H00 - 17H00: Les heures ECO (€)
01H00 - 07H00:



Retrouvez également 7 jours sur 7 un travail horaire des heures creuses et des heures creuses à bas prix. N'oubliez pas d'isoler vos réfrigérateurs!

www.cwape.be

CWAPE
Energie de l'avenir

Ces changements feront l'objet d'une campagne de communication, menée en collaboration avec l'ensemble des GRD wallons et le SPW Energie, afin d'informer un maximum de consommateurs wallons. Cette campagne débutera dès septembre 2025 avec le bihoraire change d'horaire.

Documents à consulter

- Pour des informations chiffrées et plus détaillées : consultez le [dossier de presse](#).
- Pour les décisions individuelles d'approbation des tarifs de distribution : consultez les publications :
 - [Décision relative aux tarifs périodiques de distribution d'électricité 2026-2029 de l'AIEG](#)
 - [Décision relative aux tarifs périodiques de distribution d'électricité 2026-2029 de l'AIESH](#)
 - [Décision relative aux tarifs périodiques de distribution d'électricité 2026-2029 d'ORES ASSETS](#)
 - [Décision relative aux tarifs périodiques de distribution d'électricité 2026-2029 de RESA](#)

* * *

Contact presse : Anne-Elisabeth Sprimont – aesp@cwape.be – 0479/88 60 97